



Paris, le 09 juillet 2008

NOTE D'INFORMATION

Débordement d'effluents uranifères dans l'environnement à l'usine SOCATRI (Vaucluse) : bilan de la surveillance environnementale

Dans la nuit du 7 au 8 juillet 2008, un réservoir de la station de traitement des effluents uranifères (STEU) de la société SOCATRI (site nucléaire du Tricastin) a débordé dans sa cuve de rétention. Celle-ci, en travaux, n'était plus étanche.

L'exploitant avait initialement estimé le rejet en dehors de la cuve de rétention à environ 30 m³ de solution uranifère, présentant une concentration d'environ 12 grammes d'uranium naturel par litre. Un nouveau bilan de l'exploitant conduit celui-ci à revoir son estimation à la baisse. Les effluents se sont répandus dans la terre et les cours d'eau avoisinants.

Un plan de mesures et de surveillance de l'environnement a été mis en place par SOCATRI.

L'exploitant a procédé aujourd'hui 9 juillet à un enlèvement de la terre contaminée sur son site afin de prévenir une migration de l'uranium vers le sous-sol. L'ASN a demandé à l'IRSN de confirmer l'efficacité de cette action.

Les mesures réalisées par SOCATRI dans les eaux souterraines, dans des forages privés, ainsi que dans les plans d'eau environnants du Trop Long, du Baltraces et des Girardes ne montrent pas d'évolution anormale de la teneur en uranium par rapport au niveau naturel.

Les derniers résultats de mesures par SOCATRI des eaux de surface des rivières de la Gaffière et du Lauzon montrent une diminution rapide de la teneur en uranium. Les dernières valeurs mesurées dans ces rivières en-dehors du site de SOCATRI sont de l'ordre de grandeur de la valeur guide de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour les eaux destinées à la consommation humaine.

L'ASN a demandé à SOCATRI de réaliser des mesures dans le lit de la Gaffière et du Lauzon afin de détecter d'éventuels dépôts d'uranium.

L'ASN a demandé à l'IRSN de procéder à des mesures indépendantes de l'exploitant et de déterminer les meilleurs moyens de surveillance complémentaires de l'activité de la nappe phréatique.

L'ASN réalisera une inspection jeudi 10 juillet sur le site de SOCATRI afin notamment de déterminer les causes précises de cet événement et d'examiner les mesures correctives apportées par l'exploitant.

L'ASN a provisoirement classé cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.

La SOCIété Auxiliaire du TRicastin (SOCATRI) exerce des activités d'assainissement et de maintenance sur les composants, les matériels et les effluents en provenance d'EURODIF. SOCATRI réalise également des prestations pour le compte de l'ANDRA et EDF.